

Brest serait-elle aussi une ville bretonnante ?

La thèse qu'a publiée Yves Le Gallo en 1968 sur Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de Juillet a marqué les esprits¹. Pour ce travail, l'éminent historien s'est appuyé sur les cahiers rédigés en 1844 et 1845 par un mémorialiste jusqu'alors inconnu, Jean-François Brousmiche, un ancien percepteur devenu bureaucrate à l'intendance sanitaire du port. Il a pu à partir de ce manuscrit « restituer la vie profonde et « unanime » d'un groupe humain disparu », soit la classe bourgeoise d'une ville de bourgeoisie militaire et civile dans la première moitié du XIX^e siècle. Brest lui est apparu comme une ville de guerre récente et sans traditions civiles, mais aussi comme une colonie en Basse-Bretagne.

À vrai dire, c'est dès le début du XVIII^e siècle que les autorités comme les écrivains et la presse usent volontiers du terme de « colonie » pour caractériser la cité du Ponant. Y. Le Gallo en a repéré de multiples utilisations, dont la plus ancienne remonte à 1724, sous la plume de l'intendant de la Marine écrivant au Ministre : « La ville de Brest doit être regardée, Monseigneur, comme une colonie nouvelle, dont la plupart des habitants sont des provinces éloignées, et qui, par leurs emplois dans la marine et leurs métiers pour ce service, ont été attirés dans Brest, et s'y sont établis ». En 1800, Caffarelli, préfet maritime, s'adresse au Premier Consul dans les mêmes termes : « Brest est une colonie peuplée de gens à la marine ». En 1844, le journal *L'Armoricain* évoque les 40 000 habitants que compte la ville à ce moment-là : « un cinquième de cette population [...] n'appartient pas à Brest ; elle s'y est fixée, on ne sait trop pourquoi, ce qu'elle y fait, pas même d'où elle vient ; mais enfin elle y est, et contribue pour sa part à donner à Brest l'aspect d'une colonie ».

1830 : un îlot linguistique

Tout en pointant leurs exagérations, l'historien confirme la perception des contemporains. Si Brest lui paraît avoir été une ville coloniale, c'est d'abord en raison

¹ LE GALLO, Yves, *Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de Juillet : études sur la Marine et l'officier de Marine*. 2 vol., tome premier, Quimper, Imprimerie cornouaillaise, 1968, XXVI-441 p., tome second, Paris, Presses universitaires de France, 1968, 451 p. Sauf indication contraire, les citations qui suivent sont extraites du tome premier, p. 37-93.

même de son architecture et de sa vocation propre. Bien qu'ayant été quelque peu délaissé aux débuts de la Restauration et bien qu'étant déjà en concurrence avec Toulon, c'est sous la Monarchie de Juillet le plus grand port militaire de la façade atlantique et le plus important arsenal de France. Brest est alors une forteresse à laquelle même les piétons n'accèdent que lorsque les ponts-levis s'abaissent une demi-heure avant le lever du soleil. Chevaux et voitures ne peuvent y entrer que par les deux seules portes de Landerneau et de Recouvrance. Le bagne, qui héberge près de 3 000 condamnés, a également tout d'une colonie pénitentiaire.

Par rapport à son arrière-pays léonard, catholique et conservateur, Brest se singularise, d'autre part, par son anticléricalisme virulent et par les idées libérales qu'on y affiche, mais aussi par la structure de sa population. En s'intéressant aux noms de famille, Y. Le Gallo a ainsi pu établir que ceux d'origine bretonne incontestable ne représentent que 36 % de la population de Brest même, alors que ce pourcentage s'élève à 58 % à Recouvrance. La majeure partie des résidents *intra muros* est donc d'origine extra-régionale : elle provient d'Auvergne ou de Guyenne et surtout de Normandie, plus particulièrement du département de la Manche.

Ayant affiné ses résultats par catégorie sociale, Y. Le Gallo observe que « les métiers qui requièrent capital initial, compétence technique, pratique commerciale, études longues sont peu pratiqués par la population indigène ». À l'inverse, la population bretonne apparaît essentiellement ouvrière et maritime et elle occupe, écrit-il, « les emplois les moins qualifiés, exerce les professions mercantiles d'affinités rurales, travaille à l'arsenal ou chez un patron, navigue sur les bâtiments de l'État, se groupe par rues ou quartiers populaires, se trouve en bref en position subordonnée ».

Un dernier élément paraît enfin à l'historien comme étant constitutif de la situation coloniale de la ville de Brest : il la définit comme « un îlot linguistique ». Géographiquement, Brest se situe en effet à l'extrémité occidentale non pas seulement de la Bretagne, mais plus précisément de la Basse-Bretagne. Or cette dernière se différencie de la Haute-Bretagne par le fait qu'on y parle une langue spécifique, le breton. Entre ces deux parties de la même province, les auteurs et voyageurs de la première moitié du XIX^e siècle ne peuvent que percevoir l'existence de ce qu'il est convenu d'appeler la « limite » ou la « frontière linguistique », qui s'étend de la baie de Saint-Brieuc à l'embouchure de la Vilaine et que Pitre-Chevalier présente en 1845 dans *La Bretagne ancienne et moderne* comme « la muraille chinoise de l'idiome breton ». Dans son *Itinéraire descriptif du département du Finistère*, l'avocat brestois Gilbert Villeneuve notait déjà en 1828 : « Il n'y a absolument aucune nuance : on parle bas-breton, où on ne le parle pas, point d'intermédiaire² ».

² Cités par LE GALLO, Yves, « Basse-Bretagne et Bas-Bretons (1800-1870) », dans Jean BALCOU et Yves LE GALLO (dir.), *Histoire culturelle et littéraire de la Bretagne*, 3 vol., Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1987, t. II, p. 144-145.

Le breton est donc alors la langue prédominante en Basse-Bretagne, alors que Brest parle le français, bien plus que Morlaix ou Landerneau dans le même évêché. D'après Jean Meyer, la ville est connue depuis le XVIII^e siècle pour être avec Rennes et Nantes l'une de celles dans lesquelles se concentre l'élite intellectuelle de la province. C'est à Brest que se trouvent, du fait de la Marine royale, les meilleurs mathématiciens et savants de la noblesse française³. Son école de chirurgie est réputée meilleure que celle de Paris⁴. Cette situation perdure au siècle suivant : selon Y. Le Gallo, « le français bénéficie, dans cette ville de fonctionnaires et de salariés de l'État, du prestige qui s'attache à la langue des autorités, de l'administration et de la bourgeoisie⁵ ». Un autre indicateur confirme cette impression : en 1843, les comparants en justice d'origine brestoïse s'expriment en français lors des procès et n'ont qu'exceptionnellement besoin de solliciter la présence d'un interprète breton, alors que ceux d'origine rurale le font à 80 %⁶.

L'historien ne méconnaît pas pour autant qu'à Brest on parle aussi le breton. Il cite ainsi le témoignage du curé de la paroisse de Saint-Sauveur, Pierre-Marie Inizan, faisant observer à son évêque en 1826 que la population de Recouvrance se compose « peut-être dans une égale proportion de Bretons et de Français, il est essentiel que le jubilé y soit donné dans les deux langues⁷ ». Du point de vue des usages linguistiques, la situation paraît inchangée par rapport à celle qui prévalait avant la Révolution. Étudiant la prédication en langue bretonne à la fin de l'Ancien Régime, Fañch Roudaut a pu effectivement établir qu'il se donnait chaque année dans l'évêché de Léon une cinquantaine de stations bretonnes et cinq stations françaises : parmi celles-ci, l'une se donnait à l'église Saint-Louis à Brest et l'autre à Saint-Sauveur de Recouvrance⁸. Aucune ville de Basse-Bretagne, pas même la plus importante en termes de population, n'était alors entièrement francisée.

La diglossie⁹ est autant sociale que géographique. En 1819, le maire de Brest regrette que les commissaires de police de la ville ne connaissent pas le breton pour surveiller comme il aurait fallu les classes populaires : « l'ignorance de la langue que parle la classe pauvre à Brest nuit beaucoup au zèle de messieurs les commissaires

³ MEYER, Jean, *L'environnement intellectuel de la Bretagne au XVIII^e siècle*, dans Jean BALCOU et Yves LE GALLO (dir.), *Histoire culturelle...*, op. cit., p. 350.

⁴ LE GALLO, Yves (dir.), *Histoire de Brest*, Toulouse, Privat, 1976, p. 101.

⁵ *Id.*, *Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de Juillet...*, op. cit., p. 44.

⁶ BROUDIC, Fañch, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, p. 66-67.

⁷ LE GALLO, Yves, *Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de Juillet...*, op. cit., p. 45.

⁸ Les stations sont des prédications assurées à l'occasion du Carême ou de l'Avent par des prédicateurs extérieurs à la paroisse. ROUDAUT, Fañch, *La prédication en langue bretonne à la fin de l'Ancien Régime*. Brest, thèse de doctorat, 1975, xxxv-304 p.

⁹ Diglossie : usage différencié de deux langues ou de deux systèmes linguistiques par une même population, en fonction du contexte et du statut des langues concernées.

de police, auxquels on ne peut cependant le leur reprocher [sic] puisqu'ils ne sont pas bas-bretons¹⁰ ». En 1846, un rapport rédigé à la demande du ministère des Finances analyse les différences entre Brest *intra muros* et la rive droite : « Recouvrance est essentiellement habitée par des ouvriers, employés au port et des marins ; c'est la partie arriérée de la ville ; le celtique qui ne se parle plus à Brest, y est encore usité ; les mœurs et les usages y sont moins polis¹¹ ». Les communes périphériques sont complètement bretonnantes. Évoquant le discours prononcé par le baron Lacrosse lors des obsèques du recteur de Gouesnou en 1840, le curé de Saint-Louis de Brest écrit : « tout ce qu'il a dit était assez convenable et surtout débité avec le feu que vous connaissez au député de Brest. Les bons paysans *itentique ora tenebant*, mais ils ne l'entendaient pas, il aurait fallu à l'orateur un interprète breton¹² ».

1835 : débat sur l'enseignement du breton

Brest ne peut pas ne pas tenir compte de la pratique du breton sur son territoire et dans son environnement immédiat, et la ville joue déjà un rôle prescripteur en matière de politique linguistique. Quand le directoire du Finistère avait recherché en 1791 un volontaire dans chaque district pour assurer la traduction en breton des actes constitutionnels, c'est un commis de la Marine du nom de Salaün qui avait été recruté dans celui de Brest¹³.

Dès 1835 – soit plusieurs dizaines d'années avant l'intervention des Charles de Gaulle, Émile Masson ou Yann Sohier¹⁴ –, Brest est l'épicentre d'un débat sur l'opportunité ou non d'enseigner le breton à l'école primaire. *L'Annuaire de Brest et du Finistère* publie en effet cette année-là une note sur la situation de l'enseignement dans le département, en faisant observer que 17 % seulement des enfants de 5 à 12 ans fréquentent l'école : « 64 358 sont privés des bienfaits de l'instruction primaire ». La Société d'Émulation de Brest, qui l'édite, est présidée par le baron E. Le Gentil de Quélern, lui-même bretonnant, polyglotte et plutôt favorable à l'enseignement du breton. Elle décide d'organiser un concours pour tenter de comprendre « quels sont les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le Finistère, et quels seraient les moyens de les écarter ?¹⁵ ».

¹⁰ LE GALLO, Yves, « Basse-Bretagne et Bas-Bretons (1800-1870) », dans Jean BALCOU et Yves LE GALLO (dir.), *Histoire culturelle...*, op. cit., p. 149.

¹¹ Cité par CLOÛTRE-QUÉRÉ, Marie-Thérèse, *Brest et la mer*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1992, p. 19.

¹² Cité par LE GALLO, Yves, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne, de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1991, p. 61-63. *Itentique ora tenebant* : ils demeuraient bouche-bée.

¹³ BERNARD, Daniel, *La Révolution française et la langue bretonne*. Rennes, Oberthur, 1913, p. 4.

¹⁴ Ces trois personnalités ont revendiqué l'enseignement du breton, respectivement en 1870 (pétition rendue publique en 1903), 1913 et 1933.

¹⁵ POSTIC, Fañch, *Propositions pour un enseignement bilingue. Un mémoire inédit de Y.-M.-G. Laouënan*, Société archéologique du Finistère, t. CXXX, 2001, p. 437-466, ill. Sauf indication contraire, les citations qui suivent sont extraites de cet article.

La Société ne reçoit que deux mémoires. Le premier, dont on ne connaît pas l'auteur, préconise de « proscrire ou au moins négliger tout à fait une langue nuisible ou au moins inutile à l'instruction de nos campagnards, auxquels il ne faut enseigner que la langue française ». Le second, daté du 8 avril 1836, adopte un point de vue exactement inverse, et il est rédigé... en breton ! L'auteur en est Yves Marie Gabriel Laouénan, un juge de paix en poste dans la ville¹⁶. Quelque temps plus tard, il en fait parvenir une traduction française à la Société, puis en 1837 au préfet du Finistère, Germain Boullé, et en 1843 à l'évêque de Quimper, M^{gr} Graveran. Le mémoire va susciter tout un débat à la Société d'émulation, au comité de l'arrondissement pour l'instruction publique et parmi les autorités locales et départementales.

Que propose donc Laouénan qui soit à ce point dérangeant ? De son point de vue, « le non-succès » des écoles primaires rurales provient « d'une erreur fatale à la basse-Bretagne [alors qu'elle est] malheureusement partagée par presque tous les comités d'arrondissement et communaux chargés de l'Instruction publique : [...] selon eux le plus grand obstacle à la propagation de l'instruction dans la basse-Bretagne est la langue bretonne ». Lui est d'avis, au contraire, qu'il convient de diffuser « les livres et traductions bretonnes les plus propres à répandre l'instruction parmi nos campagnards naturellement ennemis de toute innovation, et qu'on ne parviendra jamais à instruire qu'en s'adressant à eux dans leur propre langue ».

Prenant exemple sur l'expérience du pays de Galles, Laouénan suggère de scolariser les enfants monolingues bretonnants uniquement en breton dans un premier temps, pour qu'ils puissent ensuite apprendre « plus facilement à penser et à exprimer leurs pensées en français selon les règles de cette langue ». Il préconise à cet effet d'« établir d'abord une École primaire bretonne dans chaque Paroisse rurale du Finistère pour leur apprendre [aux enfants bretonnants] à lire et à écrire dans cette langue [bretonne] ; et ensuite une École mi-bretonne mi-française dans chaque chef-lieu de Canton, pour apprendre le français comparé avec le Breton, le Calcul et le Tracé ou dessin linéaire¹⁷ ». Dans sa lettre au préfet Boullé, Laouénan insiste

¹⁶ Yves-Marie Gabriel Laouénan est également l'auteur du tout premier roman en langue bretonne, *Kastel Ker iann Koatanskour* (*Le Château de Kerjean-Coatanscour*). Il en a rédigé une première version en 1834, puis une version définitive en 1845, mais le roman est resté à l'état de manuscrit jusqu'à sa découverte au château de Keransquer en 2001, dans les archives de La Villemarqué. Il a enfin été édité en 2004, accompagné d'une traduction française, par Yves Le Berre. Yves-Marie Gabriel Laouénan est né en 1781 à Loguivy-Lannion (actuelles Côtes-d'Armor) et a fait toute sa carrière dans la Marine. Il est fait deux fois prisonnier par les Anglais, en 1796, puis en 1806. Il devient officier en 1816. Quand il prend sa retraite en 1831, il obtient une charge de juge de paix à Brest. Il meurt à Plouescat en 1862. LAOÛENAN, Y.M.G., *Kastel Ker iann Koatanskour. Le Château de Kerjean-Coatanscour*, traduit et présenté par Yves LE BERRE, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2004, 367 p.

¹⁷ On notera que ce projet d'enseignement du français par le breton il y a quelque 170 ans s'apparente d'une certaine manière à l'actuelle organisation de l'enseignement bilingue breton-français en pôles, dans l'académie de Rennes. Voir : BROUDIC, Fañch, *L'enseignement du et en breton. Rapport à Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes*, Brest, Emgleo Breiz, 2011, 287 p.

sur « la nécessité d'instruire les Bas-Bretons dans leur propre langue » et précise que « cette question, Monsieur le Préfet, touche à l'avenir et au bien-être de tous les cultivateurs, artisans et ouvriers de notre département bretonnant ».

Le mémoire de Laouénan est un peu dans l'air du temps. En 1831, le ministre de l'Instruction publique lui-même, Montalivet, avait demandé leur avis aux préfets sur un projet d'enseignement du français par le breton. Dans le rapport qu'il rédige en 1835, l'inspecteur primaire de Brest reconnaît que « l'interdiction aux instituteurs de ne rien apprendre aux enfants en idiome breton, a trouvé des contradicteurs et je ne doute pasqu'elle ne soit cause que beaucoup de cultivateurs n'envoient pas leurs enfants à l'école, ces cultivateurs tenant fortement à ce que leurs enfants sachent lire en breton¹⁸ ». Le mémoire de Y.-M.-G. Laouénan n'aura cependant aucune suite. La Société d'émulation de Brest, après avoir longtemps tergiversé, choisira finalement de ne pas lui décerner de prix. En 1837, le préfet Boullé lui écrit que « nous ne formons aujourd'hui qu'une nation, que nous avons la même constitution, les mêmes lois, le même gouvernement, de bons esprits peuvent croire que toutes ces choses communes nous arriveront à n'avoir aussi qu'une même langue et que dès lors, il faut éviter ce qui tendrait à en retarder le moment¹⁹ ». En 1838, le comité supérieur de l'arrondissement de Brest prend le contre-pied de la position de Laouénan, insistant sur « l'utilité que présenterait dans nos campagnes pour la propagation de la langue française, l'usage d'un catéchisme écrit en cette langue, à l'exclusion de l'idiome breton²⁰ ».

1864 : Brest est une exception

Les pouvoirs publics n'en ont cependant pas fini avec la question de la langue de l'enseignement. En 1864, c'est Victor Duruy, alors ministre de l'Instruction publique, qui diffuse un questionnaire en vue de collecter diverses données statistiques sur l'enseignement primaire et notamment sur « les écoles où l'enseignement est encore donné en patois exclusivement ou en partie²¹ ». Dans le Finistère, douze communes, représentant 19 % de la population, sont classées dans la catégorie de celles où « la langue française est d'usage général ». Les 272 autres communes du département, qui regroupent 81 % de la population, ne sont « pas encore à même de la parler ». L'inspecteur primaire de Brest, après avoir précisé que sa circonscription

¹⁸ *Id.*, *La pratique du breton...*, *op. cit.*, p. 369. Arch. dép. Finistère, 1 T 68, arrondissement de Brest, instruction primaire, rapport sur le projet de règlement pour les écoles primaires, Brest, 28 août 1835.

¹⁹ POSTIC, Fañch, *Propositions pour un enseignement bilingue...*, *op. cit.*, p. 444.

²⁰ BROUDIC, Fañch, *La pratique du breton...*, *op. cit.*, p. 373. Arch. dép. Finistère, 1 T 68, lettre de l'inspection primaire, 16 mars 1838, au sous-préfet de Brest.

²¹ *Id.*, *ibid.*, p. 49-58. Le terme « encore » est, ici et plus loin, souligné par nos soins. Sauf indication contraire, les citations qui suivent sont extraites de cet ouvrage.

comprend tout l'arrondissement du même nom, plus deux cantons pris dans celui de Châteaulin, soit en tout 95 communes, rapporte ce qui lui paraît être une évidence : « dans 94 de ces communes, on peut dire que la langue bretonne est la langue usuelle ; nos petites villes même comptent encore plusieurs enfants qui ne comprennent et ne parlent que le breton, et la ville de Brest est la seule qui fasse exception à cet égard ».

Pour ce qui est du Finistère, l'enquête Duruy fait apparaître que 24 % seulement des écoles assurent l'enseignement en français exclusivement, quand 6 % le font en idiome exclusivement (autrement dit en breton) et que 70 % le font dans les deux langues : sous le second Empire, près des trois-quarts des écoles primaires sont donc en réalité bilingues dans le Finistère. Pour ce qui est de la circonscription de Brest, le tableau 1 présente la répartition des enfants 7 à 13 ans en fonction de leur compétence en français.

Tableau 1 – Enquête Duruy. Répartition des enfants de 7 à 13 ans, dans la circonscription de Brest, en fonction de leur compétence en français

	garçons		filles		total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ne sachant ni parler, ni écrire le français	3 625	38,93	4 403	49,67	8 028	44,17
sachant parler le français sans l'écrire	2 779	29,85	2 525	28,49	5 304	29,18
sachant parler et écrire le français	2 906	31,22	1 936	21,84	4 842	26,64
total	9 310	100,00	8 864	100,00	18 174	99,99

Près de la moitié d'entre eux ne sait ni le parler ni l'écrire, et l'inspecteur primaire les présente « comme ne sachant que le breton ». Le pourcentage est beaucoup plus important pour les filles que pour les garçons : la différence est de onze points, au détriment des filles. On retrouve le même écart pour la catégorie des enfants à même de parler et d'écrire le français « à peu près convenablement » : le quart des enfants peut être classé dans ce groupe, mais les filles ne sont que 22 % alors que les garçons se retrouvent au niveau de 31 %. Ce n'est que dans la catégorie de ceux qui peuvent parler le français sans l'écrire, qu'il n'y a pas de différence significative entre la moyenne générale, celle des garçons et celle des filles.

Sur les 8028 enfants désignés comme ne sachant que le breton, 53 % ne sont pas scolarisés. Si ceux qui fréquentent l'école sont cependant considérés comme monolingues bretonnants, c'est qu'ils le sont depuis trop peu de temps pour avoir pu apprendre le français. « Ne perdons pas de vue, écrit l'inspecteur, que dans nos campagnes, lorsque les élèves se présentent pour la première fois en classe, non seulement ils ne savent s'exprimer qu'en breton, mais ils ne comprennent même pas les mots les plus usuels de la langue française ». L'inspecteur le reconnaît d'ailleurs : « il faut bien que le maître emploie cet idiome pour se faire comprendre des commençants ». On ne peut mieux dire que les enfants sont tous bretonnants au début de leur scolarité et que l'école se fixe pour objectif de leur inculquer la langue nationale.

Selon l'auteur du rapport, « la proportion des enfants qui parlent français est de beaucoup plus satisfaisante dans l'arrondissement de Brest que dans les cantons de Châteaulin ». Il lui semble notamment que « dans la ville de Brest, les personnes [c'est-à-dire les adultes] qui parlent breton, même d'une manière très imparfaite, ne forment qu'une exception à peu près insignifiante²² » et que dans les communes voisines, les habitants étant en contact journalier avec ceux de la ville, ils sont plus fréquemment confrontés au français.

1902 : le monolinguisme breton majoritaire autour de Brest

Au début du xx^e siècle, un conflit extrêmement dur éclate entre l'Église et l'État, lorsqu'Émile Combes, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, décide par décret d'interdire la prédication en breton dans les églises de Basse-Bretagne et d'obliger le clergé à enseigner le catéchisme en français aux enfants. Entre 1902 et 1905, 127 prêtres sont suspendus de traitement pour « usage abusif du breton²³ ». Ce conflit est remarquable, parce que c'est réellement la première fois et sans doute la seule à ce jour où une mesure qui s'attaque directement à la langue bretonne suscite autant de réactions : la presse prend position ; l'épiscopat et le clergé fustigent le décret ; les conservateurs, mais aussi certains élus républicains, se mobilisent ; la gendarmerie enquête à pied ou à cheval d'une commune à l'autre ; les instituteurs sont impliqués ; des meetings sont organisés... Un débat sur interpellation se déroule même à la Chambre des députés. En même temps, des enquêtes – comme il n'y en a jamais eu avant et comme il n'y en a pas eu depuis – sont diligentées sur le terrain à la fois par les autorités épiscopales et par les autorités administratives et renseignent rétrospectivement sur la pratique sociale du breton il y a un peu plus de cent ans.

Pour ce qui est de l'usage du breton, le cas de Brest s'apparente à celui d'autres villes finistériennes, Quimper, Morlaix, Concarneau... À Saint-Louis, la prédication se fait en français, « sauf pendant le Carême, où l'on prêche en breton le dimanche à la première messe et le mercredi soir ». À Saint-Martin, toutes les messes sont en français, « sauf la première, à laquelle nous invitons tout spécialement les personnes qui ne savent que le breton ». Le curé doyen, l'abbé Billant, après avoir spécifié qu'il y a chez lui pendant le Carême trois sermons en français et deux en breton, ajoute que ceux en breton « sont les mieux suivis ».

Le recteur de Botsorhel, l'abbé Le Corre, se souvient d'avoir eu à prêcher une retraite à Saint-Pierre-Quilbignon, en 1892, à l'intention des ouvriers de l'arsenal

²² Paul Sébillot signale pourtant dans son enquête sur la limite linguistique en 1886 qu'il n'est aucune commune de Basse-Bretagne où l'on se serve exclusivement du français, « pas même Brest ».

²³ BROUDIC, Fañch, *L'interdiction du breton en 1902. La III^e République contre les langues régionales*, Spézet, Coop Breizh, 1995, 183 p. Sauf indication contraire, les citations qui suivent sont extraites de cet ouvrage.

de Brest : il avoue sa surprise d'avoir été invité à prêcher en breton. C'est que, deux ans plus tôt, le recteur avait dû recevoir « une députation » des ouvriers qui ne voulaient pas d'une retraite en français : « M. le recteur, nous comprenons le français, mais il y a des mots, des pensées qui nous échappent. Nous désirerions que le prêtre nous parle en breton ». Selon l'abbé Le Corre, cette anecdote montre « combien l'interdiction du breton serait impopulaire, même dans les milieux où cette mesure semblerait devoir être bien accueillie ». Cependant, la pratique du breton en ville est déjà une question de générations ou de catégorie sociale : à Saint-Marc, « le prône de la grand-messe se fait habituellement en breton, car les personnes âgées, bien que comprenant assez bien le français, suivent mieux une instruction bretonne. Nous ne négligeons cependant pas les instructions françaises, car la jeunesse jusqu'à 25 ans est plutôt française ». À Saint-Louis, l'usage occasionnel du breton pour la prédication se justifie par le fait qu'« il y a beaucoup de domestiques, qui viennent de la campagne et comprennent peu de choses aux instructions faites en français ».

Dans les communes environnantes, le recteur de Gouesnou continue de prêcher en breton aux offices, sauf lorsque la proportion de ceux qui ne le comprennent pas est trop importante. Le maire de Plouzané prend la défense de son recteur, l'abbé Lemerdy, qui vient d'être suspendu : « ma commune est exclusivement bretonne et ces enfants ne parlent et ne parleront d'ici longtemps que la langue bretonne dans leurs fermes, voilà pourquoi des sermons en langue française dans ma commune seraient inutiles ». À Plougastel-Daoulas, d'après l'abbé Iliou, « les neuf dixièmes de la population ne comprendraient quasi rien aux instructions françaises. Tout le monde, du reste, à Plougastel, comprend bien le breton, à part une dizaine de personnes tout au plus ». Dans une longue lettre au préfet du Finistère, les onze maires du canton de Plabennec affirment : « nous voulons être Français et parler breton »

Le sous-préfet de Brest transmet le 31 décembre 1902 les résultats de l'enquête dont il était chargé dans son arrondissement. Si à Brest, la population adulte et enfantine comprend « d'une façon générale le français », cinquante-cinq communes, sur le total de quatre-vingts que comprend l'arrondissement en dehors de Brest, ont droit à la mention : « la population adulte comprend un peu le français et montre une préférence très marquée pour le breton²⁴ ». Si l'on tente une exploitation statistique des indications fournies par le sous-préfet, il apparaît que 45 % des 165 000 personnes résidant dans l'arrondissement (à l'exclusion des 85 600 habitants de Brest) comprennent le français, alors que 55 % ne le comprennent pas. À la veille

²⁴ Il va sans dire qu'il ne s'agit ici que de simples estimations, aucune enquête n'ayant comptabilisé le nombre de ceux qui peuvent comprendre, parler le français ou le breton. Il est d'ailleurs significatif que la catégorisation retenue par le sous-préfet est celle de la compréhension, et non celle de la capacité réelle à s'exprimer dans la langue, ni *a fortiori* celle de l'usage concret de la langue au quotidien. Mais quand il dit que les adultes « ont une préférence très marquée pour le breton », il est bien évident qu'il use d'une litote pour signifier qu'ils parlent surtout le breton.

de la Première Guerre mondiale, le monolinguisme de langue bretonne est toujours majoritaire dans la population adulte, sauf en zone urbaine.

Pour ce qui est de la population infantine, il n'est également question que de la connaissance passive de la langue. Toujours sur la base des estimations du sous-préfet, il n'y a aucune commune de son arrondissement où le taux de ceux qui sont à même de comprendre le français soit inférieur à 50 %. Dans trente-six communes au contraire, le pourcentage des enfants à même de le comprendre dépasse les 75 %, et dans dix autres communes, il est supérieur à 90 %.

La synthèse que transmet le préfet du Finistère au ministre fournit quelques autres indications qui témoignent de la diffusion de la langue nationale dans la périphérie brestoise, pour des raisons tout simplement économiques. Ainsi, à Gouesnou, « la moitié des adultes » sait le français. Les commentaires de « Monsieur le Préfet » se veulent élogieux à l'occasion, mais son constat diverge de celui du recteur, déjà rapporté : « quoique très fermée, la population de Plougastel est en rapports fréquents avec Brest qu'elle approvisionne de fruits et de légumes ; c'est d'ailleurs une population intelligente. Elle comprend suffisamment le français pour entendre des sermons en notre langue nationale ». Si à La Forest-Landerneau « la population entière parle le français », c'est apparemment parce que la commune est située « à proximité de Brest et de Landerneau ».

1946 : Brest, pôle de diffusion du français

Les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale sont les années décisives pour ce qui est de l'évolution des usages de langues en Basse-Bretagne : les familles font à ce moment-là le choix d'élever leurs enfants en français. Le breton reste largement connu et employé : selon Francis Gourvil en 1952, 800 000 personnes continuent de l'utiliser au quotidien, mais 300 000 bretonnants préfèrent s'exprimer en français et 400 000 personnes ne connaissent que la langue nationale. Selon le même auteur, « les grandes villes comme Brest et Lorient, celles de moyenne importance [...] et même beaucoup de cantons ruraux [...] entendent encore le breton les jours de marché ou au débarquement de la pêche ; mais ce sont en réalité des centres où il ne joue plus qu'un rôle effacé dans la vie économique, religieuse, sociale et politique²⁵ ».

Quelques années auparavant, en 1946, les étudiants du grand séminaire de Quimper avaient été invités à mener dans leur commune d'origine une enquête très complète et qui va se révéler passionnante, non seulement sur la langue de la prédication, mais aussi sur celle de la famille et celle des échanges²⁶. On apprend ainsi

²⁵ BROUDIC, Fañch, *La pratique du breton, op. cit.*, p. 181-183.

²⁶ *Id.*, *ibid.*, *La pratique du breton, op. cit.*, p. 129-166. Sauf indication contraire, les citations qui suivent sont extraites de cet ouvrage.

qu'à Plabennec, à une quinzaine de kilomètres de Brest, « le breton est toujours la langue du travail. C'est la langue de tous les paysans au travail. C'est leur langue, entre eux. C'est aussi leur langue pour le commerce. Jeunes et vieux, tous parlent breton aussi bien chez le « garagiste » que chez le médecin, chez le notaire (à Plabennec, celui-ci sait le breton), que chez le grainetier, à la mairie ou sur la place ».

Le breton n'a pas disparu de Brest : en ville, les prêtres reconnaissent qu'ils doivent pouvoir le parler, « mais à un nombre très restreint ». Par contre, on ne l'utilise plus du tout pour la prédication : à Saint-Martin, « les sermons bretons ont été supprimés, même lors des missions, parce que les vieilles personnes parlant de préférence le breton, étaient plus assidues aux réunions françaises qu'aux réunions bretonnes ». À Saint-Pierre-Quilbignon, « le recteur a essayé des sermons occasionnels en breton [...], il n'y avait que les vieux à venir ! ». L'âge des locuteurs peut donc être en ville aussi un critère déterminant.

Au milieu du ^{xx}e siècle, Brest, comme tout centre urbain, joue de plus en plus résolument son rôle de diffusion de sa langue d'usage. Au Bourg-Blanc, si les sermons sont parfois dispensés en français, c'est explicitement « pour ceux qui travaillent à Brest ». Pendant la guerre, un grand nombre de Brestoïses avaient dû se réfugier dans les communes rurales environnantes. Si quelques enfants ont pu ainsi apprendre le breton²⁷, ce sont généralement les réfugiés qui ont imposé l'usage de leur langue : les mouvements de population provoqués par la guerre ont eu immédiatement une incidence sur les pratiques linguistiques. À Saint-Thonan, « jusqu'en 1942-1943, il n'y avait pas un seul garçon qui ait le catéchisme français (opposition formelle du recteur). Depuis sont arrivés quelques réfugiés brestoïses et le français a été admis ». À Locmélar, « lorsque sont venus les réfugiés, M. le recteur a dû leur faire le catéchisme en français, et à quelques enfants du bourg, surtout aux filles ». Mais ces réfugiés ne sont pas assez nombreux pour qu'on y abandonne la prédication en breton : « les paroissiens n'auraient pas été habitués ». Par contre à Plabennec, « il y a des causeries françaises aussi depuis la guerre pour ceux du bourg, ainsi que les réfugiés brestoïses ». À Cléder, si le prône est quelquefois en français, c'est « à cause de certaines communications intéressant les réfugiés ».

Pour une grande partie de la population environnante, Brest est devenu un pôle d'attraction sur le plan économique. Le français en ville devient la langue du travail, mais le breton s'utilise toujours dans la commune de résidence. Par ailleurs, les relations de travail ou de commerce induisent l'usage du français entre le centre et la périphérie. Si à La Forest Landerneau la prédication est assurée presque exclusivement en français à partir de 1941, c'est, entre autre, parce que « la paroisse est arrivée à comporter plus de la moitié de sa population comme ouvrier à Brest et à Landerneau ». À Gouesnou comme à Milizac, la langue commune est le français

²⁷ Témoignage personnel.

au bourg et dans la partie de la commune la plus proche de Brest, et elle reste le breton dans la partie la plus éloignée : « la raison en est bien simple, c'est que ces gens-là ravitaillent la ville en lait, légumes, etc. à raison de 2, 3 fois par semaine. Quant à apprendre le breton aux enfants ou même à parler breton en famille, il n'en est pas question... ».

Pendant toute la seconde moitié du xx^e siècle, comme l'ensemble de la Bretagne, Brest va connaître une phase de développement important, tant sur le plan économique que sur le plan démographique : au recensement de 1975, on dénombre 212 000 habitants dans la communauté urbaine, dont 171 000 dans la ville²⁸. En 1978, une étude est réalisée à la demande de la Commission des communautés européennes sur la manière dont les Brestois perçoivent leurs relations avec les différentes cultures européennes²⁹. Vingt-cinq questions leur ont été soumises, dont l'une sur la pratique du breton. Sur 1 100 réponses collectées, 32,7 % déclarent le comprendre, 8,2 % le parler, 5,8 % le parler et le lire et 2,6 % l'écrire. Il apparaît que ce sont les enseignants du secondaire, les membres du clergé, le milieu catholique, et le troisième âge, qui comprennent et parlent le mieux le breton. Par contre, ce sont les lycéens et étudiants qui le savent le moins. Les artistes ne le savent pas du tout. Selon la restitution de Patrick Galliou à l'époque, « chez les intellectuels ou dans certaines couches supérieures de la population, son utilisation apparaît due à une construction de l'esprit plus qu'à un besoin réel ». Pour autant, 58 % des personnes interrogées se disent favorables à la promotion de la langue et de la culture bretonnes.

En 2008, l'Office de la langue bretonne a établi un diagnostic de l'état de la langue bretonne dans le pays de Brest : il estime « qu'il y aurait entre 40 000 et 45 000 locuteurs dans le pays de Brest, soit environ 11,5 % de la population³⁰ ».

C'est en 2007 que l'institut TMO Régions réalise le sondage le plus récent sur la pratique du breton, dont les résultats sont publiés en 2009³¹. Sur l'ensemble de la Basse-Bretagne, le taux de locuteurs a chuté en dix ans de 20 % à 13 % parmi les personnes âgées de 15 ans et plus. Alors que la population sur la zone concernée augmentait durant la même période de +5,3 %, le nombre des bretonnants a diminué de 30 % : on en comptait 240 000 en 1997, ils ne sont plus que 172 000 en 2007.

²⁸ LE GALLO, Yves (dir.), *Histoire de Brest...*, op. cit., p. 370.

²⁹ Palais des arts et de la culture. *Brest en Europe. Étude d'opinions*, rédaction Patrick GALLIOU. Brest, Impr. Clôître, 1978, 139 p. L'étude a été réalisée, non pas par sondage auprès de l'ensemble de la population brestoïse, mais sur la base d'un questionnaire distribué par les enquêteurs dans des milieux préalablement définis.

³⁰ Office de la langue bretonne, *Diagnostic de la langue bretonne dans le pays de Brest. Actualisation 2004-2008*, 76 p. Fichier pdf à télécharger (à la date du 22 décembre 2011) sur le site de l'Office (<http://www.ofis-bzh.org>). Le pays de Brest est un échelon administratif qui s'étend de Brignogan à Camaret et du Conquet au Pont-de-Buis. En 2005, il avoisinait les 373 000 habitants.

³¹ BROUDIC, Fañch, *Parler breton au xx^e siècle. Le nouveau sondage de TMO Régions*, Brest, Emgleo Breiz, 2009, 208 p.

L'âge est le principal caractère discriminant pour ce qui est de la population bretonnante : 70 % des locuteurs ont aujourd'hui plus de 60 ans.

Près de 60 % d'entre eux résident dans le Finistère. Les taux les plus forts de pratique du breton se rencontrent dans les communes de moins de 5 000 habitants. Brest étant la seule agglomération de plus de 200 000 habitants, on y relève un taux inférieur de moitié à la moyenne de la Basse-Bretagne, soit 7 % de bretonnants : sur le territoire de Brest Métropole Océane, ce pourcentage représente une population d'environ 12 000 personnes capables de parler très bien ou assez bien le breton.

Brest, pôle de diffusion du breton

Dans le cas de Brest, le breton s'est parlé et se parle davantage dans la périphérie et dans l'arrière-pays que dans la ville elle-même. Il n'empêche que les bretonnants ont pu eux aussi bénéficier de prestations et de services que seules les villes sont en mesure de dispenser. Les Malassis, par exemple, imprimeurs à Brest depuis le XVII^e siècle, travaillaient certes pour le compte de la Marine, mais ils publiaient également des catéchismes et des vies de saints en breton, tout en... important d'Angleterre ou de Hollande des livres interdits que M^{gr} de La Marche, l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, jugeait « capables de corrompre les jeunes militaires et les citoyens de cette ville³² ». Sous la Révolution, c'est dans la même imprimerie que paraît sans doute en 1792 une des deux traductions bretonnes de l'*Almanach du Père Gérard*, que J.-M. Collot d'Herbois avait publié à Paris l'année précédente. Sur la page de titre, figure la mention « Troët e Brezonec, e Brest, etouez Mignounet ar Gonstytucion » (traduit en breton, à Brest, par les Amis de la Constitution), ce qui laisse à penser que le traducteur pourrait avoir été Jean-Michel Testard de La Roche, un négociant de Plougastel-Daoulas, par ailleurs auteur de chansons en breton, et qui siégeait dans les instances finistériennes de la Révolution³³.

Pour la période 1790-1892, Yves Le Berre fait état d'une « véritable explosion du breton écrit ». Les statistiques sont éloquentes : en un siècle sont publiés un millier d'ouvrages reliés ou brochés, cinq périodiques totalisant 2 500 numéros et entièrement rédigés en breton, deux périodiques bilingues, des dizaines d'almanachs, des chansons sur feuilles volantes... Le même chercheur fait observer que plus de cinquante imprimeurs ont laissé leur nom sur ces ouvrages : Brest est avec Vannes l'une des deux villes dont la production éditoriale est la plus importante, avec chacune environ un cinquième du total des éditions. Le principal imprimeur brestoïse est Le Fournier, qui avait succédé en 1813 à la dynastie des Malassis³⁴.

³² LE GALLO, Yves, *Histoire de Brest*, op. cit., p. 118.

³³ *L'Almanach du Père Gérard de J.M. Collot d'Herbois (1791). Le texte français et ses deux traductions en breton*, édités et annotés par Gwennole LE MENN, Préface et commentaires de Michel BIARD, Saint-Brieuc, Skol, 2003, p. 31-34.

³⁴ LE BERRE, Yves, *La littérature de langue bretonne. Livres et brochures entre 1790 et 1918*, volume 1, Brest, Emgleo Breiz, 1994, 317 p.

C'est à Brest qu'est également publié *Le Courrier du Finistère*. Cet hebdomadaire est lancé en janvier 1880 et va durer 64 ans, jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Considéré comme une émanation de l'Évêché, il est surtout diffusé dans le Léon, avant de l'être sur toute l'étendue du département. Son tirage, avant la Première Guerre, ne cessait de progresser : de 11 000 exemplaires en 1899, il était passé à 26 350 en juillet 1914. Sa particularité est d'être un journal bilingue, ce qui pour Michel Oiry « explique une part de son succès³⁵ », alors que pour Yves Le Gallo au contraire son bilinguisme « atteste la diffusion de la langue française dans les campagnes [et] témoigne du recul rapide de l'analphabétisme » dans le département. Corentin Le Nours est pendant 32 ans « le » journaliste bretonnant du *Courrier*. Originaire de Plomelin, il y arrive en 1893, en devient le directeur en 1914 et y reste jusqu'à sa mort en 1925. C'est l'un des meilleurs journalistes de l'histoire de la presse bretonne. Deux écrivains de langue bretonne y travaillent ensuite comme rédacteurs : Youenn Drezen de 1924 à 1931 et Jakez Riou de 1928 à 1931.

D'autres personnalités brestoises vont marquer les lettres bretonnes au xx^e siècle. En 1913-1914, Émile Masson, qui est né à Brest en 1869, publie à Pontivy où il est enseignant, la petite revue *Brug (Bruyères)* avec l'objectif de gagner la paysannerie bretonne aux idées socialistes et révolutionnaires, grâce à l'utilisation du breton³⁶. Une douzaine d'années plus tard, en 1925, un professeur d'anglais au lycée de Brest, Louis Némo, entreprend de publier, sous le pseudonyme de Roparz Hemon, une revue littéraire d'inspiration nationaliste, *Gwalarn (Nord-ouest)*, qui apparaît depuis comme « la référence incontournable » de la littérature en langue bretonne pour la période de l'entre-deux-guerres³⁷. La revue catholique *Feiz ha Breiz (Foi et Bretagne)*, dont le directeur emblématique sera l'abbé Jean-Marie Perrot entre 1911 et 1943, est recréée à Brest en 1900, et c'est dans cette ville qu'elle a toujours été imprimée à l'imprimerie de la presse catholique, puis libérale, du Finistère³⁸.

Après la guerre, Brest devient en quelque sorte une capitale de l'édition en langue bretonne. La revue *Al Liamm (Le lien)* avait été créée à Paris en 1946. Ronan Huon en devient le directeur en 1949, l'année de sa nomination comme professeur d'anglais au lycée Kerichen, et il le reste jusqu'à son décès en 2003. Pendant plus d'un demi-siècle, il est l'indéfectible animateur de cette revue qui se situe dans la filiation de *Gwalarn* et qui s'adjoint rapidement une maison d'édition, au point que

³⁵ OIRY, Michel, *Textes choisis dans le Courrier du Finistère, avec présentation et notes*. Volume 1. *Studi*, n° 17, 1980, p. 5.

³⁶ BROUDIC, Fañch, *Les thèses de Brug, une revue libertaire en langue bretonne à la veille de la première guerre mondiale*, dans J.-Didier et Marielle GIRAUD (dir.), *Émile Masson prophète et rebelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 211-224.

³⁷ FAVEREAU, Francis, *Anthologie de la littérature bretonne au xx^e siècle. Deuxième partie. Breiz Atao et les autres en littérature. 1919-1944*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003, 575 p., ill.

³⁸ RAOUL Lucien, *Un siècle de journalisme breton de l'Académie celtique à La glorieuse Bretagne des armées*, Le Guilvinec, Le Signor, 1981, p. 381-400.

Francis Favereau fait « de la galaxie Al Liamm [...] la plus grande pépinière d'œuvres, voire de talents, sur l'ensemble du siècle³⁹ ». Dans ce bloc on peut intégrer les éditions *An Here (Les semailles)* que crée Martial Ménard au Relecq-Kerhuon en 1983, puis à Plougastel-Daoulas avant leur cessation d'activité en 2006⁴⁰. Spécialisées dans le livre jeunesse en langue bretonne, elles ont également élaboré et publié en 1995 *Geriadur brezhoneg*, le premier dictionnaire unilingue de l'histoire de la langue bretonne, dont la parution suscita la polémique et dont une seconde édition paraît cependant six ans plus tard.

La publication à l'été 1957 du premier numéro de la revue *Brud (Renommée)*, qui deviendra *Brud Nevez (Le nouveau Brud, ou La nouvelle renommée)* vingt ans plus tard, signe l'émergence d'une nouvelle mouvance qui se positionne en faveur du breton populaire et qui, en se situant dans le sillage de la Résistance, vise à se démarquer du nationalisme. Les porteurs du projet sont, avec le Quimpérois Pierre-Jakez Hélias, les Brestois Armand Keravel et Per-Mari Mevel, et plus tard André Le Mercier, qui sont issus de la fédération Emgleo Breiz, elle-même basée à Brest et dont la maison d'édition publie quelques centaines de titres en breton en un demi-siècle⁴¹.

De la même manière que pour la presse écrite et que pour l'édition, Brest est aussi dans la seconde moitié du xx^e siècle la ville où s'établissent les premiers moyens de diffusion audiovisuels pour la Bretagne occidentale. La TSF (Téléphonie sans fil) fait son apparition dans la région dans les années 1930 : c'est à Brest et dans sa périphérie que l'on recense alors la moitié du parc de récepteurs finistériens. La diffusion d'un programme régional spécifique démarre avec l'implantation d'un studio de radio à Rennes en 1927, mais ce n'est qu'après la guerre que les émissions régionales sont relayées par l'émetteur de Quimerc'h et c'est ensuite le 16 décembre 1962 que s'ouvre à Brest le premier studio radio de Basse-Bretagne. Charlez ar Gall peut dès lors y enregistrer son émission en langue bretonne du dimanche et présenter en direct les premières émissions quotidiennes en breton à la radio. En télévision, c'est à Brest qu'une équipe de télévision est affectée de la même manière pour la première fois lorsqu'est créé le magazine *Breiz o veva (La Bretagne qui vit)* en janvier 1971⁴². Depuis son ouverture en 1992, France 3 Iroise diffuse quotidiennement depuis Brest deux éditions d'information, l'une en breton et l'autre en français. Sous le nom de Kalanna (Étrennes) enfin, des réalisateurs ont pris en 1997 l'initiative de créer une société en vue de la production de films documentaires et de fiction en breton pour la télévision.

³⁹ FAVEREAU, Francis, *Anthologie de la littérature bretonne au xx^e siècle. Tome III. 1945-1968*, Morlaix, Skol Vreizh, 2008, 510 p., ill.

⁴⁰ https://secure.wikimedia.org/wikipedia/fr/wiki/An_Here (à la date du 9 janvier 2012).

⁴¹ 50 vloaz Emgleo Breiz, *Brud Nevez*, n° 250, mars 2005, p. 3.

⁴² BROUDIC, Fañch, *Charles Le Gall, un bretonnant de son temps*, dans AR GALL, Charlez, *Breiz o veva. Vivre la Bretagne*. Brest, Emgleo Breiz, 2011, p. 7-14.

Conclusion

Les villes, outre leur fonction résidentielle pour des populations nombreuses, remplissent de multiples fonctions administratives, commerciales, financières et culturelles. Elles concentrent des équipements et des services dont on ne trouve pas l'équivalent en zone rurale. Ce qui caractérise la ville, c'est d'avoir un ou plusieurs centres, dont on a pu dire qu'ils jouent le rôle de commutateur social. Elle est le lieu de tous les échanges, économiques, culturels et linguistiques.

Au cours de son histoire, Brest a connu bien des transformations, ne serait-ce que sur le plan démographique. La ville ne compte encore que 15 000 habitants au début du XVIII^e siècle, sans doute le double à la veille de la Révolution. En 1848, la population totale s'élève à 62 000 habitants. Est-elle toujours une colonie ? Y. Le Gallo lui-même a pris soin de nuancer son propos. Quand, moins de dix ans après sa thèse, il dirige en 1976 tout un ouvrage consacré à l'histoire de Brest, il intitule le chapitre consacré à la période 1815-1848 et qu'il rédige lui-même : « Les derniers temps de Brest "colonie" ». Et il se veut précis sur la périodisation : « la Monarchie de Juillet marque la fin d'une époque où Brest continuait de manifester ses traits originels de [colonie]⁴³ ». Brest n'est donc plus depuis longtemps ce qu'elle a été.

Elle n'est pas davantage l'îlot linguistique qu'elle était. Même s'il ne le formulait pas en ces termes, Y. Le Gallo a observé la complémentarité fonctionnelle des langues à Brest et dans son environnement immédiat pour la première moitié du XIX^e siècle, à la fois sur un plan territorial et sur le plan social : « la pratique de la langue bretonne, écrit-il, demeure universelle dans les campagnes, courante à Recouvrance et dans les équipages, fréquente à Brest⁴⁴ ». Cette complémentarité des langues est elle-même évolutive : alors qu'au début du XX^e siècle la prédication est encore assurée occasionnellement en breton dans les églises brestoises, ce n'est plus du tout le cas aux lendemains de la dernière guerre. Les relations commerciales entre la ville centre et les communes périphériques, ainsi que des mouvements de population tels que le séjour de réfugiés en provenance de Brest pendant la guerre dans les communes rurales du Finistère, ont également des incidences sur les usages de langues. D'autre part, c'est toute la Basse-Bretagne qui connaît au cours du XX^e siècle, un phénomène de changement de langue : alors que le breton était majoritaire sur ce territoire jusqu'en 1914, aujourd'hui c'est le français qui l'est. Le breton se parle toujours, mais le nombre de locuteurs a diminué de 85 % depuis la dernière guerre.

Brest, dont la population s'élève à 141 315 habitants en 2009, reste la plus grande ville de Basse-Bretagne. Les huit communes de Brest Métropole Océane en comptabilisent 207 683 au total⁴⁵. Alors que cela n'a pas toujours été le cas dans

⁴³ LE GALLO, Yves, *Histoire de Brest...*, op. cit., p. 214.

⁴⁴ *Id.*, *Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de Juillet...*, op. cit., p. 45.

⁴⁵ « L'évolution de la population commune par commune », *Ouest-France*, page Finistère, 30 décembre 2011, p. 8.

le passé, Brest vit aujourd'hui en osmose avec son hinterland : en matière économique, sa zone d'influence et d'attraction s'étend non seulement au Nord-Finistère (nouvelle dénomination qui tend à remplacer le Léon, bien que n'en étant pas l'exact correspondant), mais à tout le département et bien au-delà. Sur le plan culturel et linguistique, Brest vit aussi en symbiose avec son arrière-pays. Comme ailleurs en Bretagne, des panneaux de signalisation bilingues y donnent une nouvelle visibilité à la langue bretonne. Depuis les années 1970, deux des troupes de théâtre en langue bretonne les plus dynamiques, Teatr Penn ar Bed (Le Théâtre du Bout du Monde) et Strollad Ar Vro Bagan (La Troupe du Pays Pagan) rayonnent depuis le pays de Brest dans toute la Bretagne. C'est également dans le pays de Brest, à Lampaul-Ploudalmézeau, qu'a été créée la première école Diwan en 1977, et c'est dans un appartement du quartier de Kerinou que s'est ouvert le premier collège Diwan en 1996 avant qu'il ne s'installe au Relecq-Kerhuon dans des locaux mieux adaptés. Avec 3 125 élèves en classes bilingues à la rentrée 2010, le pays de Brest est de loin celui qui en scolarise le plus grand nombre : ce chiffre représente près du quart des effectifs de tout l'enseignement bilingue en Bretagne⁴⁶. L'existence enfin du Centre de recherche bretonne et celtique au sein de l'université de Bretagne occidentale peut être perçue comme hautement symbolique. Brest reste un point central de diffusion du français et parle beaucoup moins le breton que la Basse-Bretagne, mais n'a jamais cessé d'être une ville bretonnante. Avec ses spécificités, elle l'est toujours.

Fañch BROUDIC

Centre de recherche bretonne et celtique (membre associé), UBO, Brest

RÉSUMÉ

L'étude qu'Yves Le Gallo a consacrée à Brest et à sa bourgeoisie sous la Monarchie de Juillet révèle combien la ville est historiquement perçue comme étant l'anti-Léon : une ville coloniale et anticléricale, un îlot linguistique d'expression française enclavé à l'extrémité occidentale de la Basse-Bretagne, laquelle ne s'exprime alors qu'en breton. Lors de l'enquête Duruy de 1864, Brest est toujours présenté comme une exception dans un arrondissement où le breton est la langue usuelle. Dans cet îlot linguistique, la langue bretonne demeure cependant vivace, à Recouvrance, mais aussi sur la rive gauche. En 1902, on prêche toujours en breton à Brest à l'intention des populations les moins aisées : le clivage est autant social que linguistique. Aujourd'hui, 7 % des habitants de l'agglomération déclarent parler le breton. L'urbanisation contribue à la diffusion du français, et Brest a joué ce rôle vis-à-vis de son hinterland jusqu'à la première moitié du xx^e siècle. Mais par l'imprimerie et l'édition, par l'audiovisuel et l'université, la plus grande ville de Basse-Bretagne a été et est aussi un pôle de diffusion du breton. Plusieurs écrivains de langue bretonne y sont nés ou y ont vécu. Avec ses spécificités, Brest est aussi une ville bretonnante.

⁴⁶ Des filières bilingues existent dans l'enseignement public, dans le privé et dans le réseau associatif Diwan, Office de la langue bretonne, *État des lieux de l'enseignement bilingue en 2010*, 63 p. Dossier pdf à télécharger (à la date du 22 décembre 2011) sur le site de l'Office : <http://www.ofis-bzh.org>

